

Directive Européenne sur les services - Voeu du Conseil Municipal de Besançon

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : «Attachés au progrès social et au développement solidaire de nos territoires» nous demandons le retrait de la directive européenne sur les services. La Commission de Bruxelles s'apprête à faire examiner par le Parlement Européen cette directive. Sous prétexte de faciliter «l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires de services et la libre circulation des services» dans l'Union Européenne, ce texte constitue un double et grave danger.

En introduisant le «principe du pays d'origine» dans la législation communautaire, **elle interdit à terme l'harmonisation des droits nationaux.** Par exemple, si un prestataire de services lituanien décide de s'implanter sur notre territoire, les règles sociales et les normes de protection des consommateurs qui s'appliqueront à lui seront désormais celles de la Lituanie et non celles de la France. En cas de litige, ce sera aux tribunaux lituaniens de trancher ! Cette concurrence sauvage est une prime à l'Etat le moins protecteur et une incitation au «dumping social».

La directive préfigure la marchandisation des services publics. Son champ d'application ne se limite pas aux services marchands, mais à l'ensemble des services. Alors que l'Union Européenne a vocation à protéger l'intérêt général, cela revient à soumettre à la libéralisation sauvage les services publics et sociaux tels que l'aide sociale et médico-sociale, le logement, la culture.

Attachés à une Europe sociale, nous demandons à la Commission Européenne le retrait de cette directive qui programme la casse des conventions collectives pour les salariés, des droits des consommateurs et des services publics pour tous.

Nous demandons l'adoption d'une directive cadre sur les services d'intérêt général les préservant des lois du marché et du profit.

«M. Jean ROSSELOT : Nous souhaiterions une toute petite suspension de séance...

M. LE MAIRE : Ah non ! (réactions).

M. Jean ROSSELOT : On découvre cette motion nous.

M. LE MAIRE : Je vous accorde trois minutes de suspension de séance.

...

M. LE MAIRE : La séance est à nouveau ouverte.

M. Jean ROSSELOT : Sur ce voeu concernant la directive européenne, on est d'accord sur le fondement de la nécessaire harmonisation. Le marché commun n'a un sens que s'il y a une harmonisation. Alors ceci dit, il faudrait adoucir un peu les termes parce qu'il y a une «logomachie» là qui ne nous plaît pas trop, «la casse des conventions collectives, etc. qui contrarie»...

M. LE MAIRE : On ne change rien au texte mais tu as le droit de ne pas le voter.

M. Jean ROSSELOT : Ça ne programme pas la casse, il ne faut pas exagérer !

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Le Premier Ministre le dit lui-même.

M. Jean ROSSELOT : La Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale étant témoin, on vote sur son témoignage : si le Premier Ministre a dit qu'il était pour qu'on évite la casse...

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Tout à fait, il l'a dit.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean ROSSELOT, je souhaiterais que le Conseil Municipal retrouve sa sérénité, la séance n'est pas terminée.

Mme Martine BULTOT : Je tiens donc à m'exprimer au nom des Alternatifs pour défendre cette motion telle qu'elle est. La directive Bolkestein entraînerait inévitablement une détérioration des systèmes légaux de pension, d'aide sociale ou de couverture de soins de santé au profit de systèmes privés. Elle signifierait également la dérégulation de nos systèmes éducatifs et la fin de toute forme de diversité culturelle. Son application aurait pour conséquence la remise en cause des droits des salariés tels qu'ils sont consacrés par les lois de notre pays. Une large majorité des Gouvernements des États membres paraît aujourd'hui favorable à l'adoption de ce projet de directive. Il s'agit d'une décision pour laquelle l'unanimité n'est pas requise, aucun gouvernement et a fortiori aucune formation politique ne peut empêcher seul l'adoption de cette directive. Le 19 mars prochain, une euro-manifestation se tiendra à Bruxelles pour l'emploi et contre cette directive juste avant le sommet européen des 23 et 24 mars. Les Alternatifs ne peuvent donc que se réjouir que les partisans du oui et ceux du non dans la majorité municipale soient unis contre une directive qui fait frémir. Nous voterons cette motion des deux mains, elle va totalement dans le sens de l'Europe sociale, écologique, démocratique et de paix que nous appelons de nos voeux.

M. LE MAIRE : Je te remercie, nous sommes tous d'accord avec toi et je fais mien tes propos.

Mme Annie MENETRIER : Je ne vais pas dire tout à fait la même chose que ma collègue. Je vais donner quelques éléments quand même. Les élus communistes veulent simplement dire qu'ils se félicitent de la présentation de ce voeu demandant le retrait de la directive Bolkestein sur les services qui avait été révélée par le journal L'Humanité il y a déjà plusieurs mois.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Annie MENETRIER : C'est vrai, il faut le souligner, un grand journal démocratique. Ce texte s'inscrit malheureusement dans la ligne droite de nombreuses directives qui veulent instaurer le marché comme seul arbitre entre les États qui liment les droits sociaux. Pour notre part, notre opposition ne doit pas se limiter dans le temps et il faudra toutes nos forces pour contrer la Commission Européenne qui ne désespère pas de faire passer son texte dans les prochains mois. Le 15 février dernier, Peter MANDELSON qui est le commissaire européen au commerce extérieur, négociateur au sein de l'Union Européenne à l'ONC, affirme dans un discours prononcé à Stockholm qu'il faut maintenir la directive en l'état et que les négociations ont déjà eu lieu dans les différents états. Cette directive s'inscrit donc dans un cadre plus général avec la négociation sur la GSC qui est dans le même état d'esprit, les élus communistes seront donc attentifs à tous les positionnements dans l'avenir, la crédibilité du monde politique en dépend. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, en tout cas comme tous les groupes politiques se sont exprimés. Je remercie le parti socialiste d'avoir présenté ce voeu au nom du groupe majoritaire. Je remercie aussi les Verts de s'associer à nous. Je vais vous dire, vous pouvez tous reprendre cela dans vos tracts parce que je comprends bien que l'intérêt c'est de pouvoir l'écrire et qu'effectivement on est tous d'accord sur ce voeu. Monsieur BONNET, vous pouvez le mettre dans vos tracts vous aussi.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire que je suis un peu surpris quand même. Tout à l'heure on demande une suspension de séance, vous nous l'accordez mais après un peu de réticence alors qu'on nous présente un voeu qu'on n'a pas eu le temps de travailler, on y travaille quelques minutes et vous annoncez d'emblée que de toute façon vous ne modifierez rien et que notre capacité éventuellement à amender...

M. LE MAIRE : S'il y a deux mots à changer pour vous faire plaisir, je veux bien.

M. Pascal BONNET : Je trouve que c'est un peu difficile.

M. LE MAIRE : Quels mots voulez-vous changer ? Vous voulez tout remettre en cause ?

M. Pascal BONNET : Vous nous prêtez des procès d'intention, on n'a rien dit.

M. LE MAIRE : Mais si !

M. Pascal BONNET : Vous n'avez pas laissé Jean ROSSELOT dire...

M. Jean ROSSELOT : On pourrait arrêter la motion à : le retrait de cette directive. Ce n'est pas la peine d'ajouter qu'elle programme la casse, etc.

M. LE MAIRE : Je tiens à ce que l'on maintienne ces termes. Nous y tenons mais cela dit vous n'êtes pas obligé de la voter, ce qui voudrait dire que vous approuvez la casse et c'est cela qui vous ennuie un peu. C'est d'ailleurs bien pour ça que je ne veux pas qu'on la modifie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.